



Membres en exercice	15
Membres présents	13
Pouvoir	1
Votants	13 + 1

Le 7 décembre 2017, à 20 heures 30, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 27 novembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Annie BARADEAU, Nicolas CELLIER, Roger DUBOIS, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Brigitte GRIMAUD, Jean Charles GUIADEUR, Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Nathalie TALON.

Excusés : Vincent BOISSON, Lydie ROBUCHON.

Secrétaire de séance : Pascal PIERRE.

Vincent BOISSON a donné pouvoir à Nathalie TALON

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017, le Conseil municipal :

- **approuve** le Contrat Vendée Territoires du Pays de Fontenay-Vendée à intervenir entre l'ensemble des communes composant la Communauté de communes, la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et le Conseil départemental de la Vendée ; **autorise** Madame le Maire à signer le contrat et l'ensemble des pièces afférentes à celui-ci.

Ce contrat fixe les modalités de répartition de l'enveloppe financière de 3 415 310 euros accordée par le Département au territoire Fontenay-Vendée.

Pour L'Orbrie, le Contrat Vendée Territoires porte sur les aides suivantes :

- 43 000 € pour le projet d'accessibilité et mise aux normes de la salle socioculturelle et création de liaisons douces entre la salle socioculturelle et la zone de loisirs ;
- 10 800 € pour la rénovation thermique de la bibliothèque ;
- 10 000 € pour la voirie (rue des Fontenelles) ;

- **approuve** le programme d'entretien prévisionnel 2018 du parc départemental de la Grotte pour un coût total de 6 547,88 euros TTC (dont prestataire 5 522,88 euros TTC et main d'œuvre communale 1 024,40 euros) ; **autorise** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département fixant les modalités de gestion du parc pour l'année 2018 ; **autorise** Madame le Maire à signer le devis d'entretien avec le prestataire Paysage sympa.

La contribution annuelle du Département est plafonnée à 3 222,38 euros ;

- **accepte** la proposition de Madame Marion DUPRÉ d'un montant de 444 euros pour animer 8 séances d'éveil musical à l'école publique du Parc ;

- dans le cadre des travaux d'extension des sanitaires et de mise en accessibilité de la salle socioculturelle, **accepte** la proposition d'avenant n°1 du lot charpente / bardage / menuiserie, pour un montant total de + **422,80 euros HT**, portant le nouveau montant du lot à 20 058 ,86 euros HT ; **accepte** la proposition d'avenant n°1 du lot étanchéité / zinguerie, pour un montant total de + **1 395,11 euros HT**, portant le nouveau montant du lot à 6 111,21 euros HT.

La fin de chantier des sanitaires est prévue avant Noël.

Le bardage extérieur sera réalisé à la suite, en rouge sur la partie sanitaires et en gris côté sud (partie bois abîmée).

La réalisation d'une peinture plastifiée d'imperméabilisation dans les vestiaires sportifs va démarrer le 14 décembre. La VMC hors d'usage sera remplacée. Il est rappelé que l'entretien courant des vestiaires est à la charge du club.

- dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg, **accepte** la proposition d'avenant n°1 du lot maçonneries, pour un montant total de + **3 704,85 euros HT**, portant le nouveau montant du lot à 22 458,85 euros HT ;
 - **décide** de réaliser une rénovation thermique complète de la bibliothèque municipale comprenant le remplacement de la chaudière gaz, le nettoyage chimique des circuits du plancher chauffant et la pose de radiateurs à l'étage ; **approuve** les devis de l'entreprise Bonnaud Dufour pour un coût total de 7 574.34 euros HT ; l'entreprise doit accorder une remise exceptionnelle de 2% ;
 - dans le cadre de la révision du plan de zonage d'assainissement, en lien avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, **décide** :
 - d'intégrer dans le périmètre non collectif les secteurs suivants :**
 - le chemin du Baudry
 - la partie haute de la route de Puy Chabot
 - la portion non desservie de la route de Mérité
 - de maintenir dans le périmètre collectif les secteurs suivants :**
 - la route de Pissotte
 - la rue du Clos et la rue de la Gravée
- autorise** Madame le Maire à réaliser l'enquête publique du plan de zonage d'assainissement conjointement à celle du projet de Plan Local d'Urbanisme, ces deux documents se complétant.
- **décide**, à l'unanimité, **de maintenir** les tarifs de location des salles communales et du mobilier et les prix des concessions funéraires ; à la majorité, **de baisser** la Participation à l'Assainissement Collectif des constructions existantes à 800 euros par logement.

QUESTIONS DIVERSES

Mise à l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme et du plan de zonage d'assainissement

L'enquête publique relative à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et à la révision du plan de zonage d'assainissement se déroulera du lundi 18 décembre 2017 au lundi 22 janvier 2018.

Monsieur Arnold SCHWERDORFFER a été désigné comme commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Il se tiendra à la disposition du public en mairie :

- le lundi 18 décembre 2017 de 14 h à 17 h
- le mercredi 27 décembre 2017 de 9 h à 12 h
- le samedi 6 janvier 2018 de 9 h à 12 h
- le mercredi 17 janvier 2018 de 9 h à 12 h
- le lundi 22 janvier 2018 de 15 h à 18 h

Le dossier de l'enquête pourra être consulté aux heures habituelles d'ouverture de la mairie ou sur le site internet de la commune lorbrie.fr

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur en mairie ou à l'adresse électronique dédiée : enquetepublulorbrie@orange.fr

Découpage de la ZAE dans le Plan Local d'Urbanisme

A la demande de Mme le Maire, une réunion a eu lieu le 28 novembre dernier avec la Communauté de communes afin de réexaminer le périmètre de la ZAE envisagé dans le schéma communautaire. Après échanges, visite sur site et visite au sein de l'entreprise BCF, le périmètre a été modifié pour tenir compte :

- du souhait de BCF de pouvoir s'agrandir vers l'arrière de la zone économique ;
- du souhait de la Commune de ne pas couper en deux la parcelle 888 aujourd'hui occupée par le local technique et de maintenir la parcelle 876 dans la ZAE.

Extension du réseau d'assainissement route de Pissotte – Résultats de la consultation

L'ouverture des plis s'est déroulée le 27 novembre.

Quatre entreprises ont déposé une offre. La commission d'appel d'offres a décidé d'engager des négociations sur le prix avec les 3 candidats les mieux placés.

Les résultats sont transmis à l'Agence de l'Eau. La demande de subvention est dans l'attente d'une décision du conseil d'administration sur les modalités d'aide en 2018.

Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

L'Inspectrice de l'Education Nationale souhaite être informée avant la mi-janvier 2018 de l'organisation du temps scolaire envisagée à la rentrée de septembre 2018 (maintien des 4 jours ½ ou retour à 4 jours).

Pour cette raison, une réunion extraordinaire du conseil d'école se déroulera le mardi 12 décembre pour en débattre.

La décision aura des répercussions sur les temps d'activités périscolaires (NAP) et sur l'organisation du temps de travail du personnel communal.

Au vu des premiers échanges, le retour à la semaine de 4 jours devrait être privilégié.

Le Conseil municipal est favorable pour suivre le souhait majoritaire.

Contrat de ruralité

Il regroupe les aides de l'Etat : DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local).

Deux projets communaux sont présentés au titre de l'année 2018 :

1. la création de liaisons douces entre les équipements et lieux de vie du centre bourg
Ce projet concerne les travaux de la venelle du Prieuré et la création d'un cheminement dans le terrain ex-Guillon pour rejoindre la rue du Lavoir ;
2. La rue des Fontenelles comprenant la construction d'un réseau pluvial et de caniveaux bordures.

La reprise du parking de la salle polyvalente et la création d'une aire de ramassage scolaire et covoiturage (dans le terrain ex Guillon) ne font pas partie des actions éligibles.

Dates à retenir :

- la fête de Noël des écoles aura lieu le vendredi 15 décembre à partir de 19 heures à la salle de Pissotte.
- la cérémonie des vœux se déroulera le samedi 13 janvier 2018 à partir de 18 heures et le repas du Nouvel An le dimanche 14 janvier 2018 à partir de 12 heures.

A L'Orbrie, le 14 décembre 2017

Le Maire,
Noëlla LUCAS

